

CESSION DE PARTS
SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 73, Rue du Château 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS NANTERRE 494 801 608,

représentée par Monsieur Carlos RODRIGUES, en qualité de co-gérant,

ci-après dénommée "le cédant",
d'une part,

la société CARL CONSEIL, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 115 Rue Saint Dominique 75007 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 458 032 RCS PARIS,
représentée par Madame Alexandra TARDIEUX épouse RODRIGUES, en qualité de gérant de la société,

ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, cédante, déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société JC SPORT NORD n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

Handwritten signatures:
JK CR

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à LAMBERSART du 24 Juin 2010, enregistré le 28 juin 2010 au Service des Impôts LILLE OUEST, bordereau 2010/337, case 28, il existe une société à responsabilité limitée dénommée JC SPORT NORD, au capital de 15 000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 292, Avenue de Dunkerque, 59130 LAMBERSART, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 568 376. La société JC SPORT NORD a pour objet principal la mise à disposition d'appareils de remise en forme tout public, sans enseignement, ni suivi dans le domaine sportif, la vente et la location de tous matériels relatifs à l'activité ci-dessus; les prestations de services rattachées à cette activité; la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou autres se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Le cédant possède dans cette Société 10 parts sociales de 150 euros, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire lors de la constitution de la Société. Elles portent le numéro 91 à 100.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

CESSION

Par les présentes, la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société CARL CONSEIL qui accepte, 7 parts sociales de 150 euros numérotées de 91 à 97 sur les 10 parts lui appartenant dans la Société.

la société CARL CONSEIL devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

SK
A

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de MILLE CINQUANTE euros (1 050 euros), soit CENT CINQUANTE euros (150 euros) par part sociale, que la société CARL CONSEIL a payé à l'instant même à la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 16 mai 2011, la collectivité des associés a autorisé la présente cession, a déclaré agréer la société CARL CONSEIL, cessionnaire, en qualité de nouvelle associée, et a modifié, sous la condition suspensive du présent acte, l'article 7 des statuts. Une copie du procès-verbal de cette délibération, certifiée conforme par la gérance, demeure annexée à chacun des originaux des présentes.

REMISE DE PIECES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société JC SPORT NORD est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

1 050 euros - (23 000 euros x 7 / 100) = 0 euros, soit un droit fixe de 25 euros.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

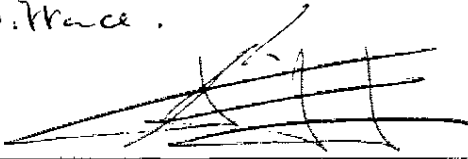
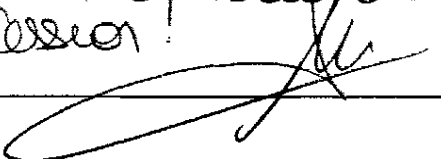
La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Lambersart
Le 16 Mai 2011
En 7 originaux

La SARL FORM'SPORT DEVELOPPEMENT Représentée par Mr Carlos RODRIGUES	SARL CARL CONSEIL Représentée par Monsieur Carlos RODRIGUES gérant
Lu et approuvé (Bon pour cession de 10 parts sociales au profit de la SARL CARL CONSEIL. Bon pour quittance)	Lu et approuvé (Bon pour acquisition de 10 parts sociales au sein de la SARL JC SPORT NORD. Bon pour acceptation de la cession.)
Bon pour cession de 10 parts sociales au profit de la SARL CARL CONSEIL. Bon pour quittance. 	Bon pour acquisition de 10 parts sociales au sein de la SARL JC Sport Nord. Bon pour acceptation de la cession. 

Enregistré à : S.I.R. PARIS 7^{EME} ARRONDISSEMENT

Le 17/06/2011 Bordereau n°2011/754 Case n°6

Enregistrement : 25 €

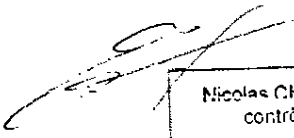
Pénalités :

Rxt 2172

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur


Nicolas CHOTARD
contrôleur